



Une lettre sera envoyée à tous les signataires



Publié le 30 Juin 2011
Valérie Maynard

Pétition en faveur de la garde en caserne 24/7

En juin dernier, lors de l'assemblée publique, une pétition contenant 1 165 signatures en faveur d'une garde en caserne 24 heures à Blainville a été déposée au conseil municipal.

Sujets : **Notre Blainville** , **Ville de Blainville** , **Blainville**

Initiée par un citoyen, Michel Larose, cette pétition a semble-t-il fait l'unanimité auprès des citoyens rencontrés. «Pratiquement tous les gens rencontrés ont tout de suite voulu signer la pétition», soulignait M. Larose, lors d'un point de presse orchestré quelques jours plus tard par Florent Gravel, chef du parti Notre Blainville, et Louis Lamarre, seul conseiller municipal élu sous cette bannière. Accompagnée d'un document sur lequel figuraient les commentaires électroniques de plusieurs signataires, la pétition a été en circulation de l'automne 2010 au printemps 2011.

Or, invité à réagir, le maire François Cantin n'entend pas donner suite à la pétition, si ce n'est que par l'envoi d'une lettre explicative à tous les signataires. «De toute évidence, on a mal expliqué la situation à ces gens. Blainville est la seule ville de la région à avoir une garde en caserne», a-t-il fait remarquer.

De fait, des pompiers assurent une présence, et ce, dans les deux casernes situées sur le territoire de la Ville de Blainville, l'une au sud et l'autre au nord, tous les jours, de 6 h à 23 h. Ils sont sur appel le reste de la nuit. «On répond aux normes du gouvernement en matière d'intervention. On fait partie des villes les mieux équipées et qui répondent le mieux en cas d'incendie. Les gens n'ont aucune inquiétude à avoir; ils sont bien couverts et obtiennent le maximum de service», a-t-il insisté, manifestement las de ce débat qui, selon lui, ne constitue rien d'autre qu'un discours politique de MM. Gravel et Lamarre.

Volet prévention

Par ailleurs, bien que la garde en caserne 24 heures par jour demeure une fin en soi (d'ici trois ou quatre ans, selon le maire), le temps notamment de négocier avec le syndicat et de s'assurer de la conformité des deux casernes (incluant la formation, le matériel, les équipements et autres), un volet prévention est présentement en force afin de réduire les risques d'incendie.

«Il ne faut pas oublier que les trois derniers incendies à Blainville sont le résultat d'une cigarette oubliée», note le maire. Outre les campagnes visuelles et

sur le site Web, le volet prévention prévoit des visites à domicile (porte-à-porte), des tournées dans les écoles depuis 2005 et des visites systématiques de toutes les entreprises. «Tout est pris en note au cours de ces visites afin d'assurer le meilleur suivi possible en cas de sinistre», souligne le maire en terminant.